

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 26 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DEVE 145 Mise à disposition par l'Institut de France du jardin de l'Hôtel de la Fondation Dosne-Thiers (9e) en vue de son ouverture au public – Renouvellement de la convention.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention signée le 21 juillet 2000 avec l'Institut de France pour l'ouverture au public du square Alex Biscarre, jardin de l'Hôtel de la Fondation Dosne-Thiers à Paris 9e ;

Vu le projet de délibération en date du 12 septembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une nouvelle convention pour poursuivre l'ouverture au public de ce jardin ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement, en date du 11 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Institut de France, la convention dont le texte est joint à la présente délibération, relative à l'ouverture au public du square Alex Biscarre (jardin de l'Hôtel de la Fondation Dosne-Thiers) à Paris 9e.

Article 2 : La mise à disposition du jardin est prévue à titre gratuit pour une durée de 10 ans.

Article 3 : La dépense correspondant au programme de travaux d'amélioration de l'accueil du public dans le jardin, d'un montant de 100 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 et si nécessaire des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement, au titre des investissements localisés du 9e arrondissement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO